



**Conseil national
de l'information statistique**

**Commission
« Entreprises et stratégies de marché »**

Réunion du 26 mars 2026

**Fiche descriptive pour
une demande d'avis d'opportunité**

**Enquête sur les prix des consommations
intermédiaires nécessaires aux exploitants
agricoles (EPCIA)**

1. Titre

Intitulé de l'enquête	Enquête sur les prix des consommations intermédiaires nécessaires aux exploitants agricoles (EPCIA)
-----------------------	---

2. Statut de l'enquête

Initiative	Enquête d'initiative européenne, dépendante d'un règlement européen (obligatoire)
Contenu du questionnaire	Servant à répondre à un règlement européen

3. Champs de l'enquête

Unité statistique enquêtée	Entreprise
Champ statistique couvert	<p>L'enquête EPCIA couvre les produits et consommations intermédiaires nécessaires à l'activité des agriculteurs. Pour cela, sont enquêtées les entreprises qui relèvent des branches d'activité du commerce de gros de céréales, de semences et d'aliments du bétail (46.21Y), du commerce de gros de produits chimiques (46.85Y) et des activités vétérinaires (75.00Y). Certains fabricants d'aliments pour animaux (10.91Y) ayant une activité de commercialisation sont également interrogés.</p> <p>L'EPCIA suit actuellement environ 3 000 séries de prix (types de produits selon des conditions de commercialisation spécifiques) qui se répartissent ainsi :</p> <ul style="list-style-type: none">- semences et plants (11 %)- engrais, amendements et supports de cultures (25 %)- produits de protection des cultures (20 %)- aliments pour animaux (36 %)- matériel et petit outillage (2 %)- produits et services vétérinaires (6 %)
Champ géographique	France

4. Présentation de l'enquête

Titre du(es) questionnaire(s)	Enquête des prix des consommations intermédiaires nécessaires aux agriculteurs (EPCIA)
-------------------------------	--

URL de consultation du questionnaire	https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/methodon/S-EPCIA-2024/methodon/ La trame de questionnaire reste identique, la liste des produits évoluera suite au passage de l'enquête en base 2025 donc à partir de janvier 2028.
Objectifs	<p>L'EPCIA a pour objectif de suivre les coûts d'approvisionnement des agriculteurs en agrofournitures ainsi qu'en produits et services vétérinaires. A ce titre, elle suit les prix de vente aux agriculteurs des principaux produits d'alimentation animale, des engrais, des produits phytosanitaires, des semences, du matériel et petit outillage, mais également des produits et services vétérinaires.</p> <p>Elle est la principale source statistique qui alimente le calcul de l'indice des prix d'achat des moyens de production agricoles (Ipampa) de l'Insee, selon des principes et une nomenclature harmonisée avec les autres pays de l'Union européenne.</p> <p>Elle permet également d'établir les prix absolus de certains engrais et produits d'alimentation animale demandés dans le cadre du règlement européen SAIO 2022/2379 du 23 novembre 2022.</p> <p>Afin de répondre aux demandes des utilisateurs nationaux, le SSP calcule, à partir des Ipampa de l'Insee, des Ipampa par région sur le champ géographique de la France métropolitaine et des Ipampa par orientation technico-économique des exploitations (OTEX).</p>
Thèmes du (ou des) questionnaires	L'enquête consiste en un suivi des prix et des conditions d'achats d'un certain nombre d'agrofouritures nécessaires aux agriculteurs dans le cadre de leur activité de production.
Historique	L'EPCIA dans sa forme actuelle résulte de la refonte en 1995 de l'enquête pour le suivi de l'indice des prix des produits industriels nécessaires aux exploitations agricoles (Ippinea) du SCEES (devenu SSP). Il s'agit par conséquent d'une reconduction de cette enquête, le dernier avis de conformité de l'EPCIA ayant été attribué en 2021. L'actuelle EPCIA s'appuie sur les résultats de la pré-enquête du rebasement 2015 de l'Ipampa effectuée en 2017 par le SSP.
Faits marquants précédentes éditions	Rebasement 2015, dématérialisation par internet de l'enquête depuis cette date.

Concertation	<p>Un comité des utilisateurs de l'EPCIA s'est réuni le 12 février 2026 en vue de la réalisation de la pré-enquête au rebasement 2025 de l'Ipampa. Il a été consulté de manière dématérialisée en décembre 2025 afin de recueillir les demandes d'évolutions du questionnaire (régionalisation, demandes de précisions de certains libellés, déclinaison de certains indices en bio, etc.). Dans ce cadre, ont été sollicités l'Insee, le SSP, les Services Régionaux de l'Information Statistique et Economique (SRISE) des Directions Régionales de l'Alimentation, de l'Agriculture et de la Forêt (DRAAF), la Direction Générale de la Performance Economique et environnementale des entreprises (DGPE) du ministère de l'Agriculture, de l'Agro-alimentaire et de la Souveraineté Alimentaire et les principaux professionnels des domaines concernés, dont l'institut de l'élevage (IDELE), la Coopération agricole - nutrition animale (LCaNa), le Syndicat national de l'industrie de la nutrition animale (Snia), l'Institut du porc (IFIP), l'Union des industries de la fertilisation (UNIFA), le Syndicat de l'industrie du médicament et diagnostic vétérinaire (SIMV), FranceAgriMer (FAM), l'Institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), l'institut technique de l'aviculture (ITAVI).</p> <p>Le comité des utilisateurs se réunit tous les 5 ans. Le prochain sera réuni en 2031 à l'occasion de la prochaine demande de label d'intérêt général et de qualité statistique.</p>
Origine de la demande	<p>A l'échelon européen, l'information collectée répond aux demandes d'indices (Ipampa) et de prix absolus définies dans le cadre du règlement SAIO 2022/2379 (Statistics on Agricultural Input and Output). Au niveau national, l'information collectée dans l'EPCIA permet de répondre aux besoins des utilisateurs notamment les services d'administration centrale et leurs représentations régionales du ministère en charge de l'agriculture ainsi que les milieux professionnels du monde agricole.</p>
Place dans un dispositif statistique	<p>L'EPCIA est la seule source statistique en France permettant de connaître l'évolution des prix des intrants payés directement par les exploitants agricoles. Sur le sous champ des engrais, l'enquête mensuelle sur les livraisons d'engrais à usage professionnel agricole, déléguée par le SSP à l'UNIFA, fournit une indication sur les volumes achetés par les agriculteurs, exprimés en tonne d'éléments nutritifs mais ne permettent pas de relevés de prix et ne couvrent pas les produits selon la nomenclature utilisée pour alimenter l'Ipampa. De ce fait, ces deux enquêtes ne sont pas substituables.</p> <p>L'EPCIA constitue la référence utilisée par l'Insee pour permet de</p>

	calculer chaque mois la composante biens et services de consommation courante de l'IPAMPA. Le calcul de L'IPAMPA mobilise aussi des enquêtes sur les prix de l'énergie, ou bien encore les services utilisés par les agriculteurs.
Extensions géographiques	<p>Suite à la demande de Service de l'information statistique et des études (SISE) sur SSM Agriculture, il est envisagé d'étendre la couverture de l'EPCIA dans les DROM pour pouvoir publier des IPAMPA régionalisés à partir de janvier 2028.</p> <p>Dans le cadre du rebasement 2025 de l'IPAMPA, le SSP, en concertation avec l'INSEE, profite de la pré-enquête et de la mise à jour de l'échantillon d'entreprises et de produits pour instruire cette demande.</p>
Utilisateurs	DG Agri de la commission européenne, Insee, services du ministère en charge de l'agriculture notamment les services régionaux et milieux professionnels du monde agricole.

5. Caractéristiques techniques

Périodicité de l'enquête	Mensuelle
Période de collecte	La collecte de l'information se déroule du 27 du mois M au 27 du mois M+1. Chaque mois, une entreprise a la possibilité de revenir sur ses déclarations des deux mois précédents.
Mode de collecte	Depuis 2015, les données sont collectées par internet. L'unité enquêtée reçoit un code d'accès qui lui permet de s'identifier sur le portail « mes démarches » et de renseigner le questionnaire.
Comitologie	<p>Réunion trimestrielle avec la division « Indice des prix à la production » (IPP) du département des « Statistiques de court terme » (DSCT) de l'Insee.</p> <p>Le comité utilisateurs réunissant des professionnels des secteurs concernés (dont instituts techniques, industriels, etc.) est réuni tous les 5 ans.</p>
Contraintes pour l'enquête	Le temps de réponse mensuel médian est de l'ordre de huit

	minutes et est variable selon le nombre de produits interrogés (lui-même variable selon le CA de l'entreprise).
Coût de l'enquête	Coût humain : 1,1 ETP agent de catégorie A et 0,3 ETP agent de catégorie B soit 1174 000 euros par an.
Organisme collecteur	Service de la statistique et de la prospective (SSP) - Sous-direction des statistiques agricoles, forestières et agroalimentaires (SDSAFA) - Bureau des statistiques des industries agricoles et alimentaires (BSIAA).
Plan de sondage	<p>L'échantillon mensuel des séries d'agrofournitures sera établi sur la base des résultats de la pré-enquête préliminaire au rebasement 2025 de l'Ipampa réalisée de janvier à septembre 2027, elle-même réalisée par sondage auprès de plus de 250 entreprises (dont des coopératives) ayant une activité de commerce de gros, d'après l'enquête sectorielle annuelle (ESA) de l'Insee.</p> <p>Dans une première phase, la collecte dans la pré-enquête des volumes et montants de ventes par série élémentaire en 2025 et sa ventilation régionale permettront de déterminer le nombre et le type de produits à suivre dans chaque entreprise mensuellement dans l'EPCIA. Elle servira en outre à l'Insee pour calculer les pondérations des indices Ipampa en base 2025.</p> <p>Dans une deuxième phase, la pré-enquête permettra de déterminer les entreprises et les séries de produits à suivre dans l'EPCIA. Seront retenus le (les) produit(s) le(s) plus vendu(s) aux conditions de commercialisation les plus courantes dans les entreprises les plus représentatives.</p> <p>Pour la partie « produits vétérinaires », la nomenclature des produits suivis, les pondérations fines et la définition des séries seront établies à l'aide des résultats agrégés 2025 de l'activité vétérinaire fournis par le Syndicat de l'industrie du médicament vétérinaire et réactif (SIMV). L'échantillon des principaux cabinets vétérinaires en effectifs salariés interrogés dans l'EPCIA sera ainsi renouvelé par rapport à 2015.</p>
Taille de l'échantillon	250

6. Service(s) producteur(s)

Service producteur principal	SSM Agriculture et alimentation - Service de la statistique et de la prospective (SSP)
------------------------------	--

Autres services producteurs	
Partenariat	Insee
Date prévisionnelle de la première publication	<p>Les résultats du mois M sont diffusés fin de mois M+1 dans les « Informations Rapides » de l’Insee sur les indices des prix agricoles (https://www.insee.fr/fr/statistiques/8734440). Les résultats du mois de janvier 2028 de l’Ipampa en base 2025 seront publiés en février 2028 sur insee.fr et Agreste.</p> <p>Publication sur Insee.fr d’informations rapides sur les indices des prix agricoles (Ippap, Ipampa) ainsi que les séries longues des Ipampa.</p> <p>Publication sous Agreste « Données en ligne » de l’indice des prix d’achat des moyens de production agricole (Ipampa) (https://agreste.agriculture.gouv.fr/agreste-web/disaron/IPAMPA/detail/) et Agreste Conjoncture « Coût de production » une dizaine de jours après la diffusion de l’informations rapides de l’Insee.</p> <p>Au niveau régional, les IPAMPA régionalisés alimentent les publications de conjoncture des SRISE. A partir de janvier 2028, l’objectif est d’étendre la régionalisation des IPAMPA à chaque DROM. Les prix absolus seront diffusés sur le site d’Etat.</p> <p>Dans le cadre du SAIO les prix absolus des 28 produits seront transmis à Eurostat qui diffusera sur son site.</p> <p>Les données de l’enquête courante de l’année N sont mises à disposition des chercheurs via le CASD au début du T2 de l’année N+1.</p>